

HIOLLE INDUSTRIES

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 10.000.000 €
Siège social : 9 Avenue Marc lefrancq, Z.A.C de Valenciennes-Rouvignies 59121 PROUVY
325 230 811 R.C.S VALENCIENNES

FORMULAIRE DE VOTE
PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION
A retourner au plus tard le 25 Mai 2021

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 27 MAI 2021 A 15H30

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

NOM (ou dénomination sociale).....

Prénom (ou Représentant personne morale).....

Domicile (ou siège social).....

Nombre d'actions : Nombre de voix :
(Actions Nominatives : - Actions au Porteur :)

VOUS AVEZ LE CHOIX ENTRE (1) OU (2) OU (3)
(Cochez la case correspondante)

1	Je donne pouvoir au Président et l'autorise à voter en mon nom. (Datez et signez au bas du formulaire sans remplir ni 2 ni 3)
----------	---

2	Je vote par correspondance. (Cochez la case correspondante pour chaque résolution puis datez et signez en bas du formulaire)
----------	--

RESOLUTION 1	OUI	NON	ABSTENTION
RESOLUTION 2	OUI	NON	ABSTENTION
RESOLUTION 3	OUI	NON	ABSTENTION
RESOLUTION 4	OUI	NON	ABSTENTION
RESOLUTION 5	OUI	NON	ABSTENTION

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés à l'Assemblée :
(Cochez la case correspondante)

- Je donne pouvoir au Président de voter en mon nom
- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre)
- Je donne procuration à M..... pour voter en mon nom

3

Je donne pouvoir à une autre personne dénommée ci-dessous

(Datez et signez au bas du formulaire)

Je donne pouvoir à

Adresse.....

pour me représenter à l'Assemblée.

INSTRUCTIONS

Ne pas utiliser à la fois les parties 2 et 3.

DANS TOUS LES CAS, DATEZ ET SIGNEZ AU BAS DU FORMULAIRE.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, l'actionnaire peut :

- soit renvoyer le présent formulaire sans indiquer de mandataire, c'est-à-dire donner pouvoir au Président : vous choisissez (1) et dans ce cas, vous ne faites rien d'autre que dater et signer au bas du document ;

- soit voter par correspondance : vous choisissez (2) et exprimez votre vote par « OUI », « NON », ou « ABSTENTION » puis datez et signez au bas du document ;

- soit se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint (art. L225-105 du code de commerce) : vous choisissez (3) en indiquant le nom de la personne qui vous représentera et vous datez et signez au bas du document ;

Selon la réglementation, s'abstenir équivaut à voter « NON ». De même, ne pas indiquer de sens de vote équivaut à voter « NON ».

Le texte des résolutions est joint à la présente formule.

Justification de votre qualité d'actionnaire : conformément aux dispositions du Code de commerce issues du Décret n°2006-1566 du 11 Décembre 2006, la participation des actionnaires à l'assemblée est subordonnée à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs de la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Le

(Signature)